

Directeur ou directrice de l'évaluation — Rôle et responsabilités

Le directeur ou la directrice dirigera tous les aspects de l'évaluation et rendra compte au Vice-doyen de l'EMPC. Il ou elle s'engage à travailler environ 2,5 jours par semaine.

Attributions

1. Diriger tous les aspects de l'évaluation, notamment l'évaluation des connaissances, des compétences et des comportements des étudiants, l'évaluation des enseignants et des cours et l'évaluation du programme d'études dans son ensemble.
2. Faciliter le travail des chefs d'unité dans la réalisation des objectifs d'évaluation de leurs unités, des directeurs et des directrices et chefs de cours pour leurs cours et des directeurs et directrices de rotation pour leurs rotations.
3. Présider et coordonner les activités du sous-comité d'évaluation.
4. Participer aux réunions du Comité de promotion impliquant des étudiants et des étudiantes en pré-clinique et en cléricature.
5. Être membre du comité exécutif de promotion.
6. Représenter le sous-comité d'évaluation au sein du comité du programme d'études de premier cycle (UCC).
7. Assister à un minimum de 50 % des réunions de comité requises.
8. Veiller à ce que les évaluations formatives et les évaluations de mi-parcours soient fournies.
9. Veiller à la création de 15 % de nouvelles questions d'examen chaque année.
10. Faciliter la préparation de tous les examens écrits en collaboration avec les chefs d'unité et les directeurs et les directrices de rotation. Il s'agira notamment de fournir des conseils d'expert sur l'élaboration et la mise en œuvre de la banque de questions et des examens en ligne.
11. Fournir une analyse statistique des examens de préparation à l'internat et à l'internat.

12. Faciliter, soutenir et guider l'analyse/interprétation des examens écrits et des examens axés sur le rendement.
13. Fournir une analyse statistique des résultats de l'EACMC (partie I).
14. Recommander les changements proposés aux formulaires d'évaluation et présenter des recommandations au COP.
15. Faire rapport sur les taux de participation à l'évaluation de l'enseignement et des cours.
16. Interagir avec le Vice-doyen, les directeurs et les directrices du pré-stage et du stage et les autres comités du programme d'études afin d'assurer une évaluation efficace des divers éléments et aspects du programme d'études.
17. Encourager le perfectionnement du corps professoral dans les domaines pertinents à l'évaluation et à l'enseignement médical de premier cycle.
18. Se tenir au courant des progrès et des tendances en matière d'évaluation de l'éducation médicale et faciliter la recherche et l'innovation.
19. Fournir les rapports requis, y compris les documents, en vue de l'accréditation.

Révision : juin 2017

